

## **ANNEXE 9 : Respect du rythme de l'enfant et organisation du temps scolaire à l'école maternelle**

### **L'accueil**

L'accueil du matin est un moment privilégié du début de journée qui facilite le passage de la maison à l'école.

Parents, enfants, enseignants se retrouvent ensemble dans la classe.

On doit laisser les parents accompagner leurs enfants dans la classe et les y installer avant de repartir.

Pour l'accueil des plus jeunes, il convient d'aménager l'espace de manière à privilégier les déplacements, à répondre aux besoins affectifs et moteurs des enfants et à favoriser l'éveil intellectuel. On s'efforcera de :

- créer des espaces larges en évacuant le maximum de mobilier,
- aménager des espaces de repos : introduire matelas et coussins pour des temps de repli,
- réserver un espace de la classe à des manipulations (sable, eau, graines...) et enrichir les coins jeux d'imitation,
- penser à collecter les traces, objets, moyens divers (photos, enregistrements) qui permettent aux enfants, si besoin est, d'évoquer leurs parents absents par le langage dans le cadre d'une interaction avec les enseignants,
- donner un statut dans la classe aux objets transitionnels, en accueillant un « doudou » de la maison qui pourra rester à l'école.

### **La collation**

La collation est un moment éducatif et convivial qui sera inclus dans l'emploi du temps en début de matinée. Sa durée doit être limitée. Les objectifs en sont nombreux :

- éducation à la santé, hygiène,
  - éducation du goût,
  - respect de l'enfant et des règles de comportement social,
  - gestion de ses besoins personnels, autonomie (se servir soi-même).
- 
- L'installation à table, indispensable, doit être pensée et organisée.
  - Les enfants doivent être associés à la préparation et aux rangements
  - Il est nécessaire de veiller à l'équilibre alimentaire des collations proposées.
  - Les parents peuvent être associés à l'élaboration des menus de la semaine.
  - On respectera aussi les habitudes culturelles et on prendra en compte les contre-indications médicales.

### **La récréation**

Pour répondre aux besoins moteurs et affectifs de l'enfant, les enseignants ont à prendre des mesures particulières :

- Accompagner les élèves en récréation les premiers jours sans déléguer à l'enseignant de service.
- Si l'école ne possède pas de cour réservée aux petits, organiser des récréations spécifiques aux plus jeunes, les premiers jours pour les familiariser aux lieux, aux

dangers, aux jeux. Lorsque les services commencent, prévenir les élèves avec la photo de la personne de service.

- Organiser le temps de la récréation des petits en leur proposant du matériel adapté : gros ballons, porteurs, tricycles.
- Ne pas prolonger les récréations au-delà de 30 minutes (habillage et déshabillage compris).

### **La restauration scolaire**

Des aménagements seront prévus :

- Regroupement des élèves externes pour permettre à la maîtresse d'accompagner les demi-pensionnaires au réfectoire les premiers jours. Demander aux animateurs municipaux pré ou post scolaire de venir chercher les enfants juste avant l'arrivée des parents.  
Si l'école ne possède qu'un réfectoire, différer l'entrée des plus grands de façon à ce que les petits commencent à déjeuner dans le calme.
- Possibilité d'un échange de service entre deux enseignants de petite section pour permettre à un des enseignants d'accompagner les demi-pensionnaires au réfectoire pendant que l'autre enseignant assure le service en classe.
- Ne pas sortir dans la cour les enfants qui ont besoin de dormir entre le repas et la sieste et leur permettre d'engager un cycle de sommeil dans un endroit confortable.

### **La sieste**

La qualité du temps de repos doit être recherchée :

- Pendant la sieste, prévoir le confort des enfants et organiser le déshabillage et le rhabillage (enlever pantalon et gros pull).
- Réserver un lit à chaque enfant avec ses draps. Le plan du dortoir sera affiché pour que les enfants se repèrent.
- Prévoir un change qui vient de la maison, en cas de nécessité.
- Favoriser un réveil échelonné en respectant les cycles de sommeil de l'enfant, (1h 30 minimum cf. Jeannette Bouton) selon des modalités pensées au sein de l'école.
- Permettre aux élèves qui peuvent faire la sieste chez eux de revenir à une heure précise à l'école dans le cadre d'une dérogation exceptionnelle en accord avec l'IEN (cf. annexe 6).